

LES TARIFS

Pour une simulation du tarif horaire du Multi-accueil Pirouette :

www.monenfant.fr
rubrique calcul du prix d'accueil.



Pour une simulation du tarif d'un accueil individuel :

www.pajemploi.urssaf.fr rubrique simulateurs.

EXEMPLE

Quelle est la différence de tarifs entre un accueil collectif et un accueil individuel ?

Pour un couple avec :

- 1 enfant à charge
- 3 500€ de revenus mensuels
- un besoin de garde de 40h/semaine (157 heures par mois)
- **Tarif au Multi-accueil = 2,10€/heure**
2,10 x 157 heures = **329,70€/mois**
- **Tarif pour un assistant maternel = 3,40€/heure** (tarif moyen sur la commune, non exhaustif) soit 40 heures x 3,40€ x 52 semaines / 12 = 589€
+ 50€ d'indemnités = 639€
- 294€ d'aide de la Caf (complément mode de garde) = **345€/mois**

LE MOT DU MAIRE

« Dans la politique que nous mettons en place, nous accordons une attention toute particulière aux plus jeunes. Nous voulons qu'ils s'épanouissent à Chassieu grâce à des activités variées et à un mode de garde qui corresponde à toutes les familles, qu'il soit collectif ou individuel.

Ainsi, les tout-petits et leur famille trouvent au multi-accueil Pirouette une structure adaptée à leurs besoins. Nous venons d'ailleurs d'agrandir et d'améliorer les locaux afin que les petits Chasselands bénéficient, début 2019, de 12 places supplémentaires, portant la capacité totale à 67 places.

Les services accompagnent aussi les familles grâce au Relais assistants maternels Le Petit Prince, lieu d'échange et d'information où elles peuvent trouver des conseils, notamment dans leurs démarches administratives et contractuelles.

Nous restons à l'écoute de vos besoins »,

votre maire,
Jean-Jacques Sellès



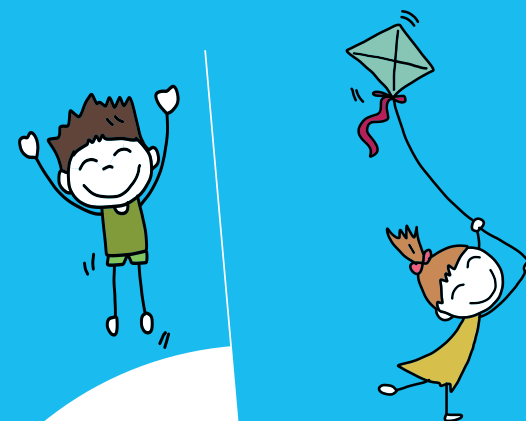
Chassieu^{fr}

CCAS
8 rue Louis-Pergaud
ccas@chassieu.fr
04 37 25 99 90

PETITE ENFANCE



Les solutions pour faire garder vos enfants



Chassieu^{fr}

RENSEIGNEMENTS
CCAS - 04 37 25 99 90

JUSQU'À 4 ANS
L'ACCUEIL COLLECTIF
AU MULTI-ACCUEIL PIROUETTE

Le Multi-accueil Pirouette propose un accueil régulier afin de répondre aux besoins de garde des familles en lien avec une activité professionnelle ou une formation.

Il propose aussi un accueil occasionnel pour des temps ponctuels, en fonction des places disponibles.

Pour déposer une demande d'accueil régulier* :

- connectez-vous sur le site Internet www.chassieu.fr sur mon Espace citoyen ;

- ou retirez un dossier auprès du Centre communal d'action sociale (8 rue Louis-Pergaud).

Vous serez ensuite informés par courriel de la prise en compte de votre demande.

* (les demandes sont recevables à partir du 6^e mois de grossesse et uniquement pour les familles résidant à Chassieu).

Attention : cette démarche ne vaut pas admission. Votre dossier, une fois complété, intègre une liste d'attente. Le délai pour obtenir une place peut être long, car la majorité d'entre elles sont attribuées lors d'une commission d'admission au printemps pour un accueil à partir de septembre.

La décision validée vous est communiquée dans les 15 jours qui suivent la commission.

Pour déposer une demande d'accueil occasionnel :

- prenez directement contact avec le multi-accueil.

Se renseigner :

Multi-accueil Pirouette
6 rue Louis-Pergaud
tél. 04 78 90 20 27



JUSQU'À 6 ANS
L'ACCUEIL INDIVIDUEL AU DOMICILE
DE L'ASSISTANT MATERNEL

L'assistant maternel est un professionnel de la petite enfance pouvant accueillir, à son domicile, jusqu'à quatre enfants âgés de moins de 6 ans.

Pour exercer cette profession, il doit obligatoirement avoir reçu un agrément des services de la Métropole qui lui reconnaît un statut professionnel et atteste qu'il réunit toutes les conditions pour l'accueil, l'éveil, le développement et la sécurité des enfants.

Pour déposer une demande d'accueil individuel, à tout moment de l'année :

- demandez un rendez-vous au Relais assistants maternels ;

- ou connectez-vous sur le site Internet www.chassieu.fr sur mon Espace citoyen ;

- ou retirez un dossier auprès du Centre communal d'action sociale, (8 rue Louis-Pergaud).



JUSQU'À 10 ANS
L'ACCUEIL INDIVIDUEL
À VOTRE DOMICILE

Ce métier est exercé par **une garde d'enfants à domicile**. Il accompagne votre(s) enfant(s), âgé(s) de moins de 10 ans, dans toutes les étapes de sa vie quotidienne, à votre domicile ou au domicile d'une autre famille en cas de garde partagée.

Vous pouvez bénéficier d'une aide de la Caf*, le complément de libre-choix du mode de garde :

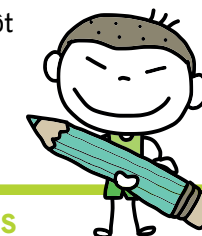
- si votre enfant est gardé au moins 16 heures dans le mois ;
- sous conditions de ressources.

Pour cela, vous devez déclarer la rémunération de votre garde à domicile sur le site www.pajemploi.urssaf.fr.

Il calcule alors les cotisations prises en charge par la Caf et indique ce qu'il reste à votre charge.

Une réduction ou un crédit d'impôt sont également possibles.

*Caisse d'allocations familiales



Le Relais assistants maternels Le Petit Prince est un lieu de rencontre, d'information, de formation et d'échanges, ainsi qu'un espace de socialisation pour les enfants. Les assistants maternels de la commune et les gardes à domicile peuvent y adhérer. Pour les familles, le Relais apporte un soutien à la fonction d'employeur par de l'information et une aide dans les démarches contractuelles et administratives.

Se renseigner :

Relais assistants maternels
Le Petit Prince
6 rue Louis-Pergaud
tél. 04 78 90 20 76
ram@chassieu.fr

SITES UTILES

www.chassieu.fr
www.monenfant.fr
www.grandlyon.com
www.pajemploi.urssaf.fr
www.fepem.fr